

## Compte-rendu de CAPD du 17 décembre

Présentation des excuses de l'inspecteur d'académie retenu sur Paris, c'est l'IEN adjoint de l'IA qui présidera.

1) Lecture des déclarations liminaires (déclaration en pièce jointe).

Suite à la lecture de la déclaration liminaire, l'inspecteur académique adjoint rappelle l'attachement de l'administration au principe du paritarisme.

Demande est faite à l'administration d'intégrer les 5 collègues qui sont victimes d'une erreur de logiciel dans leur accès à la hors classe.

Vote à l'unanimité d'un vœu demandant l'intégration des 5 collègues à la hors classe.

M. l'inspecteur adjoint ajoute que la demande des syndicats sera appuyée par l'administration qui en a déjà fait la demande au ministère.

Une déclaration liminaire ayant remis en cause le bien-fondé de la place de la note à l'inspection dans le processus de déroulement de carrière. L'inspecteur d'académie adjoint tient à souligner que la fréquence des inspections ne nuit pas à l'avancement. Elle est très suivie et respectée dans le Gard.

Approbation des comptes rendus des CAPD précédentes.

1. Enumération est faite des collègues ayant demandé un Poste Adapté Courte Durée ou un Poste Adapte Longue Durée en faisant état du classement en groupes de priorité déjà opéré par les services compétents. Le groupe d'experts académiques se penchera sur ces demandes au mois de mars 2010 et tranchera en fonction du nombre de postes adaptés disponibles.

Bénédicte ANIORT pour le SE-UNSA précise que le nombre de postes adaptés est toujours insuffisant par rapport à l'enseignement secondaire.

L'administration par la voix de l'assistante sociale, nous fait part de sa demande réitérée dans ce sens au Rectorat chaque année pour qu'il y ait plus de possibilités de postes adaptés.

2. Promotion des Instituteurs et Professeurs des Ecoles
3. Traitement des questions diverses :

Questions du SE-UNSA :

- situation du remplacement : 1 seul stage annulé (celui du 3 et 4 décembre) sinon tous les congés longs sont remplacés.

- le point sur les départs en stage : sur 80 candidatures, 5 ne sont pas partis car trop de stagiaires ; 2 n'ont pas été retenus au niveau académique (stage annulé pas assez de participants) ; 3 ne sont pas partis faute de remplaçant. Les stages de T1 se sont très bien passés. Juste un souci... Certains collègues se sont inscrits sur le site du rectorat, ont reçu leur ordre de mission et n'étaient en réalité pas retenus. L'inspecteur d'académie adjoint reconnaît ce dysfonctionnement et souligne qu'il a porté réclamation. Il a en plus rappelé le principe au rectorat. M. l'inspecteur adjoint regrette également que certains ordres de missions soient parvenus beaucoup trop tard.

- Procédure en cas d'agression physique ou verbale. M. l'inspecteur adjoint rappelle qu'il faut qu'il y ait un dépôt de plainte, qu'il faut prévenir l'I.E.N. et écrire au Recteur s/c pour

demander protection juridique. Une demande de protection juridique sans dépôt de plainte ne pourra obtenir satisfaction.

- La question de l'accès à la hors classe a déjà été traitée précédemment. M. l'inspecteur adjoint fait lecture de la demande qui a été adressée au ministère.

- La question concernant la procédure de recollement des grévistes :

Tous les départements font remonter au rectorat le nombre de grévistes constaté dans les départements. Le nombre grévistes donne lieu au calcul du nombre de retenues sur salaire pour ensuite effectuer le calcul de l'indemnité accordé aux mairies pour financer le SMA. Masse de crédits accordée au SMA assez lourde. Le principe de fongibilité asymétrique ajoute à la difficulté de mise en œuvre du processus. Le SE-UNSA demande une période fixe de 15 j. ouvrés + une relance après avis dans les écoles. L'inspecteur d'académie adjoint propose une période de 12 j. plus réalisable au regard de ce qui a été énoncé ci-dessus et accepte le principe de la relance. M. l'inspecteur adjoint se permet de rappeler que le problème pourrait être résolu par une démarche franche des grévistes de se déclarer. Les syndicats rappellent l'importance de ne pas accéder à cette demande compte tenu de la période que nous vivons.

- Le SE-UNSA demande si toutes les primes d'évaluation ont bien été versées et rappelle que ce dispositif ne doit pas être assimilé à une revalorisation des salaires (seule la revalorisation du point d'indice doit prévaloir). L'inspecteur d'académie adjoint répond que les primes seront toutes versées et ce jusqu'en janvier.

- Concernant la pandémie de grippe A, quelles dispositions ont été prises par l'Administration pour les personnes à risque qui se plaignent de n'avoir aucune information. Il est répondu que les personnes doivent prendre contact avec leur médecin traitant. Les IEN peuvent accorder une autorisation d'absence avec avis médical attestant du risque avéré. Le SE-UNSA demande quel type de congé sera accordé. ► arrêt maladie (il n'existe pas de congé spécifique).

- Demande d'information sur les groupes de travail à venir. ► l'administration précise que la réponse a été en partie donnée par l'invitation au groupe de travail de demain vendredi 18 décembre 2009. Un texte rappelle qu'il y a des priorités légales et des dispositions départementales et des incontournables.

Questions des autres organisations syndicales :

- Concernant le stage en responsabilité des M1 ou PE1, qui sera support de stage ? Qui sera responsable (IUFM ou l'Inspection Académique ?). M. l'inspecteur adjoint informe que l'Administration appuie la formation continue et le retour des Maîtres d'Accueil Temporaire. Pour le reste, nous serons informés dès que possible par l'Inspection Académique.
- Quant aux stagiaires PE1 ayant eu leur concours mais qui ont été absents sur le temps de formation PE2, ils seront traités comme des M2 à leur retour.
- Sur les propos insupportables qui ont été publiés mettant en cause la proportion de congés maladie pris par les enseignants, l'inspecteur d'académie adjoint déplore ce qui a été dit mais ne peut en porter la responsabilité. On ne peut pas faire de diffusion ou de contre diffusion pour justifier ce serait accréditer les rumeurs. Pour autant, un document existe qui contredit ces mises en cause. Ce document est disponible et consultable auprès des services. Le Secrétaire Général tient toutefois donne des éléments chiffrés qui mettent en évidence que la durée des congés maternité, par

exemple, peuvent aussi alimenter des rumeurs. Un calcul effectué donne 112 jours de moyenne de congé pour maternité ! Un travail doit être poursuivi avec les circonscriptions pour mieux gérer le remplacement. Un I.E.N. attire l'attention sur le fait qu'il peut être contre productif de publier une justification.

- Sur l'indemnité Evaluation CE1 et CM2, quelles sont les recommandations de l'Administration : pilotage autonome par circonscription.
- Sur le 80% sur autorisation, l'administration convient que c'est un problème financier et non un problème d'organisation.

- Concernant les étudiants en mastérisation en stage dans les écoles, ils devront signer un contrat.
- Pourquoi un brigadier départemental ne peut rester sur un poste quand le support devient vacant ? M l'inspecteur adjoint rappelle la priorité qui est donnée aux collègues sans poste pour qu'ils soient tous affectés.

16h46 : la CAPD est levée.